



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liboire, que le comité de démolition a autorisé, lors de sa séance tenue le 20 mai 2026, la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble suivant :

Adresse de l'immeuble : 210-216 rue Saint-Patrice

Matricule (si applicable) : 6256 06 3474

Propriétaire : Rocky Vachon Immobilier inc.

Toute personne peut, dans les **30 jours de la publication du présent avis**, s'opposer à cette décision en transmettant une demande écrite au conseil municipal, conformément au règlement sur la démolition d'immeubles en vigueur.

Cette demande d'opposition doit être adressée à :

Municipalité de Saint-Liboire

À l'attention du directeur général

Adresse : 151 rue Gabriel, suite 102

Si aucune demande d'opposition n'est reçue dans le délai de 30 jours, la décision du comité de démolition pourra être confirmée et le certificat d'autorisation de démolition pourra être délivré.

Si une opposition est reçue dans le délai prescrit, le dossier sera soumis au conseil municipal pour décision finale, conformément à la réglementation applicable.

Donné à Saint-Liboire, ce 3^{ième} jour du mois 2026

Sylvain Laplante

Directeur-général et greffier-trésorier